

edilteco.com



LA CHAPE XXs[®]

CHAPE LÉGÈRE
PRÊTE À L'EMPLOI & FIBRÉE

Rattrapage
de niveau
à partir de
1 cm
sur béton



 **EDILTECO[®]**
France



La **CHAPE XXs®** est une chape légère, allégée par des billes de polystyrène vierge expansé à granulométrie contrôlée et enrobées d'un adjuvant (diamètre 2 - 3 mm). Cette chape fibrée possède des propriétés mécaniques performantes pour la rénovation des supports difficiles ou sensibles.

La **CHAPE XXs®** est une chape légère, prête à l'emploi et facile à mettre en œuvre. Cette composition permet d'alléger les structures avec un gain de poids pouvant aller jusqu'à 50 % par rapport aux bétons traditionnels.

CONDITIONNEMENT & STOCKAGE

Sac prêt à l'emploi : 23 litres.

Poids : 26,5 kg.

Palettisation : 50 sacs.

Conservation :

12 mois à partir de la date de fabrication, dans son emballage d'origine non ouvert, sur palette et stocké dans un espace à l'abri de l'humidité.



CONSOMMATION / RENDEMENT

Pour 3 cm d'épaisseur 1 sac = 0,76 m².

Poids : 12 kg/m² par cm d'épaisseur selon compactage.

APPLICATION

La **CHAPE XXs®** est destinée à alléger les structures (2 fois plus légère qu'une chape traditionnelle), à isoler et à traiter acoustiquement les différents types de supports existants dans les immeubles collectifs et les maisons individuelles en travaux neufs ou de rénovation, à réaliser des chapes adhérentes ou désolidarisées, ravaillages isolants et sous-chapes, rattrapages de niveaux, formes de pentes, isolation acoustique aux bruits de chocs.

DE NOMBREUX AVANTAGES !

- ✓ **Collage direct du carrelage après 24 heures, sans ragréage.**
- ✓ Conforme à la NF EN 13813.
- ✓ **Produit très malléable : application simple et confortable.**
- ✓ Produit fibré, suppression du treillis anti-fissurations.
- ✓ Compatible avec tous les revêtements.
- ✓ **Produit onctueux apportant une surface fermée et une finition parfaitement lisse.**

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- **Masse volumique** : 1200 kg/m³.
- **Composition** : Agrégats légers de billes POLITERM® FEIN + liant hydraulique (ciment), inerte spécial, fibres et adjuvants.
- **Gain de poids par rapport à un béton traditionnel** : 50 %.
- **Classe d'émissions dans l'air intérieur, selon arrêté du 19/04/2011** : A+.
- **Classification selon NF EN 13813** : CT-C12-F3 (marquage CE).
- **Durabilité** : Imputrescible.
- **Affaiblissement acoustique aux bruits de chocs** : 17 dB en épaisseur 5 cm (estimation).
- **Température d'application** : + 5 °C et + 30 °C.



ÉPAISSEUR MINIMUM

1 cm en pose adhérente sur **béton**
2 cm en pose désolidarisée sur **bois**
5 cm sur **SCAM SC1** ≤ 0,5 cm

NB : Ces valeurs sont des ordres de grandeurs d'essais en laboratoire. Les conditions de mise en œuvre, le type et l'usure du matériel utilisé, peuvent sensiblement les modifier.

PRÉPARATION DE LA CHAPE XXs®

1 sac de **CHAPE XXs®** + 4,0 à 4,5 litres d'eau

PRÉPARATION À LA BÉTONNIÈRE

1. Versez 4,0 à 4,5 litres d'eau dans la bétonnière en marche.
2. Versez le sac entier de **CHAPE XXs®**.
3. Laissez malaxer pendant 3 à 5 minutes.
4. Le mélange devient homogène et gris.
5. N'utilisez pas plus de 60 % du volume de la bétonnière pour obtenir un mélange homogène.
6. Lors de la première gâchée, la bétonnière est sèche et le produit aura tendance à adhérer aux parois. Laissez malaxer un peu plus longtemps et veillez à ne pas rajouter inutilement de l'eau.

PRÉPARATION AU MALAXEUR

Suivre les mêmes étapes que la préparation à la bétonnière mais prévoir un grand récipient.

Précaution d'emploi lors de la préparation du produit :

- Respectez le dosage en eau.
- Temps d'utilisation de la gâchée : 30 min.
- Ne remouillez jamais la **CHAPE XXs®** après malaxage.
- Le mélange ne doit pas être liquide mais compact et mousseux.
- Ne pas ajouter d'agrégats ou d'adjuvant dans votre chape qui est prête à l'emploi.

La CHAPE XXs® se met en œuvre facilement car sa consistance onctueuse permet une application simple et confortable.

PRÉPARATION DU SUPPORT

Tous les types de planchers ou supports peuvent recevoir la **CHAPE XXs®** s'ils sont porteurs de la charge à mettre en œuvre et conformes à la NF DTU 26.2 « Chape et dalles à base de liants hydrauliques ».

Le support doit être constitué d'un matériau rigide (béton, grave-ciment...).

Les supports doivent être sains, cohésifs, propres, non gras, dépoussiérés et débarrassés de toutes parties non adhérentes ou pouvant nuire à l'adhérence de l'ensemble et exempts de toute remontée d'humidité, dans le cas de remontées d'humidité, traiter le support avec un primaire adapté pour les remontées d'humidité.

APPLICATION

1/ Désolidarisation du support

Mettez en place une bande périphérique en matériaux résilients d'une épaisseur minimum de 5 mm pour la désolidarisation en périphérie de la pièce et autour de tous les éléments entrant en contact avec la chape légère (parois verticales, huisseries, canalisations, etc.). La bande doit partir du support et dépasser de 2 cm de la surface finie avant d'être arasée à la fin des travaux de collage du revêtement. Cette opération permet d'éviter les ponts phoniques et les fissurations, conformément aux NF DTU en vigueur.

2/ Pose non adhérente (désolidarisée du support)

Mettez en place sur toute la surface du support un film PE (polyéthylène, 150 microns minimum) micro-perforé ou une sous-couche acoustique mince (SCAM) pour améliorer l'acoustique du support en réduisant les bruits de chocs (tous les autres produits d'interposition en plaques, rouleaux ou vrac ne sont pas acceptés (PSE, XPS, Laine de verre...)).

Le film PE ou la SCAM doivent parfaitement suivre et épouser le support ainsi que les angles afin qu'il n'y ait pas d'air (vide) entre le support et ceux-ci.

Dans le cas de la mise en place d'une sous-couche acoustique mince (SCAM), l'épaisseur de la chape légère ne devra pas être inférieure à 5 cm pour une SCAM classée SC1 et sa mise en œuvre se fera conformément à la NF DTU 52.10 – NF P 61-203 « Travaux de bâtiment - Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage scellé » Juin 2013.

3/ Pose adhérente (uniquement sur support béton)

Après nettoyage et élimination des parties non adhérentes et pulvérulentes par aspiration, la surface doit être rendue rugueuse par des moyens mécaniques adaptés : ponçage, grenailage, ou rabotage, puis à nouveau aspirée.

Si un produit de cure a été utilisé sur le support, celui-ci doit être impérativement supprimé par grenailage. Les supports doivent être humidifiés à refus (mais non ruisselants) la veille de l'application, puis de nouveau le jour de l'application, et traités par une barbotine d'adhérence. Le mortier est appliqué sur barbotine fraîche.

En cas de sol ancien et très absorbant, pour éviter une déshydratation trop rapide du mélange, pré-mouiller le support. Préparer une barbotine d'accrochage avec un primaire à base de latex.

Sur le support humidifié au préalable, la barbotine est appliquée à la brosse ou au balai à l'avancement, juste avant la mise en place de la chape (la barbotine doit être fraîche et humide) au moment de l'étalement de la chape. Mettez impérativement un primaire

d'accrochage à base de latex adapté en quantité suffisante.

4/ Mise en place des règles joints

Mettez en place vos règles joints à l'aide de plots de mortier. Si nécessaire, faites des petits plots pour éviter de trop réduire l'épaisseur de la chape légère.

5/ Positionnement du treillis

La **CHAPE XXs®** est fibrée mais en cas de flexion du support, posez un panneau de treillis soudé maille 50 x 50 mm (ne mettez pas de dimensions supérieures) sur la surface à mettre en œuvre en veillant bien à ce que les plaques se chevauchent au moins d'une maille.

Placez des cales ou des plots de mortier sous le treillis de façon à ce qu'il soit ensuite bien pris au milieu de la chape légère (un treillis mal posé risque de créer des désordres).

6/ Chauffage par le sol

Ne recouvrez pas un chauffage par le sol avec la **CHAPE XXs®**. Cette application empêcherait la bonne diffusion de la chaleur.

7/ Joints de fractionnement de la chape

- Le fractionnement se fait dans les 2/3 de l'épaisseur de la chape après la pose du carrelage et avant le comblement des joints.
- Pose désolidarisée ou flottante : tous les 40 m² avec une dimension de 8 mètres linéaires au maximum.
- Pose adhérente : tous les 60 m² avec une dimension de 8 mètres linéaires au maximum.
- Joints de dilatation : reproduire les joints de dilatation existants à l'aide du profilé adapté.

Les règles-joints permettent à la fois de réaliser les joints de fractionnement, les guides de dressage et les repères d'épaisseur pour une mise en place parfaitement plane.

Tout élément poreux (exemple : plots de mortier des règles joints) devra être remouillé avant le coulage de la chape légère pour une parfaite adhérence.

MISE EN FORME DU MORTIER LÉGER

Après malaxage du produit, comme indiqué dans le paragraphe « Préparation de la Chape XXs® », la chape doit être homogène et de couleur grise.

- Mettez en œuvre la chape légère à l'aide des outils adaptés (râteau, pelle, règle, etc.).
- Vérifiez le bon étalement de la chape sur le film PE ou sur la sous-couche acoustique.
- Tirez à la règle et vérifiez l'épaisseur mise en œuvre.
- Pour une surface plane et soignée, terminez à la lisseuse.
- Ne talochiez pas la chape légère.

Si les travaux doivent être stoppés de plus d'une heure, arrêtez à bords francs.

Effectuez la reprise en appliquant sur la tranche de la chape une barbotine d'accrochage.

POSE DU REVÊTEMENT DE SOL

La finition de surface dépend du revêtement final. Tous les revêtements de sols sont admissibles conformément aux règles de l'art et à nos recommandations faites dans le tableau ci-dessous. De même que le collage du carrelage est à effectuer avec un mortier colle C2, C2-S1 ou C2-S2 sous certificat « certifié QB » et le jointoiement avec des joints souples. Selon la destination des locaux et le type de revêtement, nous vous conseillons de vous reporter aux NF DTU correspondants ainsi qu'aux prescriptions des fabricants.

REVÊTEMENTS	BÂTIMENTS D'HABITATION CLASSÉS P2 ET P3*
CARRELAGE	Pose directe après 24 heures
RAGRÉAGE	Pose directe après 24 heures
SOL TEXTILE	Ragréage minimum 3 mm (type P3) après 5 jours
SOL SOUPLE	Ragréage minimum 3 mm (type P3) après 5 jours
PARQUET FLOTTANT ET REVÊTEMENT STRATIFIÉ	Pose directe après 3 jours
PARQUET COLLÉ	Pose directe après 7 jours

- Les temps donnés et épaisseur de ragréage ci-dessus sont valables uniquement pour des applications avec un dressage traditionnel à la règle.
- Les temps de séchage sont pour une épaisseur de 5 cm, pour les épaisseurs supérieures rajouter 24 h/cm d'épaisseur supplémentaire à partir de 5 cm.

* Suivant cahier CSTB 3509 de novembre 2004 "Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux".

CONSIGNES

- Laissez sécher à l'abri des courants d'air, au besoin protéger provisoirement avec un film PE pendant 24 heures. Protéger également du soleil et des fortes températures et/ou de la pluie pendant la prise.
- Une planification des travaux doit être effectuée pour que le revêtement de sol soit posé dans un délai de 28 jours maximum après le coulage de la chape légère.
- La chape légère n'est pas destinée à rester apparente et doit systématiquement recevoir un revêtement de sol.
- Dans le cas où plusieurs corps de métier seraient amenés à travailler sur la chape légère, il est impératif de protéger celle-ci en établissant un chemin de circulation avec des planches ou en appliquant une barbotine sur la surface de la chape.
- Dans le cas d'un passage occasionnel, un simple balayage manuel vous permettra de faire disparaître tous les défauts de surface.
- Un balayage de la surface de la chape légère est obligatoire avant l'application des enduits (ragréage) de préparation de sols et la pose du revêtement de sol final.

POSE ET FIXATION DE CLOISONS

- La pause de cloisons se fera directement sur le support.



Fabricant indépendant de polystyrène expansé, de systèmes complets d'ITE, de chapes, mortiers et bétons légers et de systèmes de planchers (poutrelles et entrevous).

Siège et Usine

9, avenue de l'Europe
Saint Germain sur Moine 49230 SÈVREMOINE
Tél. 0 825 825 533 - Fax 0 825 850 050
edilteco.com | ediltecogreen.fr
info@edilteco.fr

Usines

840 rue de la Verdette
CS 50015 Le Pontet 84275 VEDÈNE Cedex

